N° 02 - Décembre 2008

Ayques Ouvèze INFOS

Bulletin semestriel d'informations
de la Communauté de Communes Ayques Ouvèze en Provence

Sommaire

P. 1
Editorial
P. 2
Les nouvelles compétences transférées
P. 3
La taxe professionnelle unique
P. 4
Les incidences de la TPU sur les budgets communaux
P. 5-7
Le service des déchets et les déchetteries
P. 8
Les décisions du conseil
P. 9
En bref
P. 10
Le calendrier des manifestations
P. 11
Les vœux du Président

Éditorial

Une première étape

Dans la précédente édition de notre journal, durant l'été, je vous avais fait part de mon souhait de voir notre communauté de communes prendre un nouvel élan, qu'elle ne soit plus un simple syndicat de gestion des déchets, mais un véritable territoire de projets.

Pour ce faire, il était nécessaire que de nouvelles compétences lui soient transférées et que la taxe professionnelle unique (TPU) soit instaurée.

C'est désormais chose faite.

A partir du 1er janvier prochain, la taxe professionnelle unique entrera en vigueur, avec un taux unique pour les 7 communes. La TPU va permettre de supprimer la concurrence entre les communes et va favoriser l'accueil des entreprises sur notre territoire.

Quant au choix des nouvelles compétences transférées, il s'est fait dans un souci de complémentarité avec les compétences déjà exercées et la volonté de mutualiser des moyens pour les mettre en œuvre.

Il s'agit pour l'essentiel de l'entretien et de l'aménagement des zones industrielles, artisanales et commerciales, de l'assainissement collectif, de l'électrification rurale et de l'instruction des autorisations du sol.

Il ne s'agit bien sûr que d'une première étape car d'autres compétences devraient être transférées dans les mois à venir, comme la petite enfance ou le logement social.

En parallèle, nous allons nous faire assister de bureaux d'études qui vont nous aider dans nos choix pour la mise en place du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et pour le passage en TPU et les transferts de compétences.

J'ai également souhaité confier à un architecte une mission de conception pour le futur siège social de la communauté de communes, qui devrait quitter Piolenc pour s'installer à Camaret, dans ses propres locaux.

En attendant, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur, de sérénité et de prospérité pour 2009.

Le Président,
Max IVAN

Les nouvelles compétences transférées

Après plusieurs mois de réflexion et de concertation, le conseil de communauté et tous les conseils municipaux ont adopté les nouvelles compétences transférées à la communauté de communes. Si un consensus a pu se dégager pour transférer ces compétences, c'est avant tout en raison de leur complémentarité. En voici la synthèse :

■ Réalisation du schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Il va fournir un diagnostic du territoire intercommunal, de ses atouts et de ses richesses, des besoins et des attentes de nos administrés. Il va également tracer les grandes lignes de son urbanisation future.

L'étang de Bel Air à Sainte Cécile

■ Mise en œuvre des travaux d'électrification rurale

Cela va permettre à la communauté de communes de définir et de lancer elle-même les programmes de travaux sur son territoire sans être dépendante des deux syndicats intercommunaux d'électrification rurale (Bollène et Orange) existants.

La nouvelle station d'épuration de Piolenc

■ Aménagement, entretien et gestion de toutes les zones d'activités

Cela va permettre d'harmoniser l'accueil des entreprises à l'échelle intercommunale, avec la perception de la taxe professionnelle unique en contrepartie (voir article page 3).

■ Constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités

Cela va favoriser l'accueil de nouvelles entreprises dans les communes qui le souhaitent et qui en ont la capacité.

■ Construction, gestion et entretien des installations d'assainissement collectif

La communauté de communes étant déjà compétente en matière d'assainissement non collectif, la logique voulait qu'elle prenne également en charge tous les équipements et réseaux publics. Elle va donc désormais se charger des travaux de construction des stations d'épuration, d'extension ou de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées

■ Instruction des autorisations du sol

Cette compétence nouvelle va permettre de répondre plus rapidement aux demandes de nos administrés en matière de permis de construire.

■ Mutualisation de la politique de la commande publique

Cela va permettre de mener une politique d'achats publics plus efficiente et négocier de meilleurs prix pour les marchés de fournitures et de prestations de services communs aux 7 communes.

Toutes ces compétences vont progressivement être transférées au cours de l'année 2009, après évaluation des charges correspondantes (personnel, contrats, emprunts).

Quant à la compétence « petite enfance », elle devrait également être transférée courant 2009 après une étude plus approfondie.

La taxe professionnelle unique (TPU) dès le 1er janvier prochain

La TPU concerne déjà 42 millions de nos concitoyens, soit 67 % de la population. Elle couvre 3/4 de la population en intercommunalité.

La TPU consiste en un **partage de la fiscalité** entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale auxquelles elles appartiennent .

C'est un régime fiscal de **spécialisation de l'impôt** puisque :

■ la taxe professionnelle devient l'**unique ressource fiscale** de la communauté de communes

■ **les communes membres renoncent à leur pouvoir fiscal en matière de TP** et ne perçoivent plus que les 3 taxes sur les ménages (habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

la TPU vise à clarifier la situation à l'égard des contribuables :

■ **Taxe professionnelle pour la communauté de communes** qui se charge notamment du développement économique (aménagement et entretien des zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires, touristiques),

■ **Taxes « ménages » pour les communes** qui se recentrent sur des compétences de proximité : voirie, écoles, urbanisme, action sociale, etc.

L'institution de la TPU permet surtout de **supprimer la concurrence entre les communes d'un même territoire** pour l'attrait de nouvelles entreprises. Toutes les entreprises implantées sur le territoire intercommunal sont **soumises au même taux d'imposition** après la période de « lissage ».

La création de la TPU se traduit donc par :

■ une mutualisation des richesses dans la mesure où les recettes supplémentaires de TP sont perçues par la communauté, qui peut les redistribuer aux communes par le biais d'une dotation de solidarité,

■ une mutualisation des pertes dans la mesure où la communauté de communes peut faire supporter à l'ensemble des communes la perte de TP induite par la délocalisation ou la fermeture d'entreprises.

Sans la TPU, seule la commune supporterait la perte sèche de recettes.

18,37 % : c'est le taux unique de taxe professionnelle qui va être instauré à partir de 2009 sur toutes les communes de la communauté de communes.

Il ne va pas cependant s'appliquer de manière brutale et uniforme, en raison des fortes variations des taux d'une commune à l'autre.

Il est prévu une période de lissage ou d'uniformisation des taux qui a été arrêtée à 8 ans par le conseil de communauté.

Calcul du lissage des taux sur 8 ans

Communes	Taux TPU	Taux TP communes	Ecart	Taux de lissage annuel	Taux TP 1ère année	Taux TP 2ème année	Taux TP 3ème année	Taux TP 4ème année	Taux TP 5ème année	Taux TP 6ème année	Taux TP 7ème année	Taux TP 8ème année
Camaret	18,37	17,79	+ 0,58	+ 0,072	17,86	17,93	18,01	18,08	18,15	18,22	18,29	18,37
Piolenc	18,37	17 ,45	+ 0,92	+ 0,115	17,57	17,68	17,80	17,91	18,03	18,14	18,26	18,37
Ste Cécile	18,37	22,40	- 4,03	- 0,503	21,90	21,39	20,89	20,39	19,89	19,38	18,88	18,37
Sérignan	18,37	23,86	- 5,49	- 0,686	23,17	22,49	21,80	21,12	20,43	19,74	19,06	18,37
Travaillan	18,37	15,68	+ 2,69	+ 0,336	16,02	16,35	16,69	17,02	17,36	17,70	18,03	18,37
Uchaux	18,37	13,50	+ 4,87	+ 0,609	14,11	14,72	15,33	15,94	16,55	17,15	17,76	18,37
Violès	18,37	18,42	- 0,05	- 0,006	18,41	18,41	18,40	18,40	18,39	18,38	18,38	18,37

Les incidences de la TPU sur les budgets communaux

Pour compenser la perte de recettes de la taxe professionnelle unique, les communes vont percevoir une attribution de compensation, calculée en additionnant le produit de la taxe professionnelle de la commune de l'année N-1 et les diverses compensations versées par l'Etat, et en déduisant le produit des impôts « ménages » perçus par la Communauté de communes. A partir de 2010, il faudra aussi déduire le coût des nouvelles charges transférées.

Dans le même temps, les communes devront réintégrer dans leur fiscalité les taux des trois taxes ménages qui percevait la communauté de communes et qu'elle ne percevra plus.

Il existe deux méthodes pour réintégrer les taux : la variation proportionnelle ou la variation différenciée (voir tableaux ci-contre).

La première méthode permet de faire baisser la taxe d'habitation et de maintenir à son niveau la taxe sur le foncier bâti, avec une légère augmentation de la taxe sur le foncier bâti.

La seconde méthode consiste en une simple addition des taux communaux et intercommunaux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, et d'un calcul plus savant pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ces décisions devront être prises par les conseils municipaux avant le 31 mars prochain.

Calcul de l'attribution de compensation

Communes	Produit de la taxe professionnelle + exonérations diverses	Déduction du produit 3 taxes ménages perçu par la CC	Attribution de compensation
Camaret	2 342 313 €	127 784 €	2 214 529 €
Piolenc	939 993 €	139 624 €	800 369 €
Ste Cécile	464 319 €	65 914 €	398 405 €
Sérignan	486 045 €	72 116 €	413 929 €
Travaillan	53 040 €	23 520 €	29 520 €
Uchaux	423 839 €	52 352 €	371 487 €
Violès	244 395 €	45 520 €	198 875 €

Variation proportionnelle - Exemple à Violès

	Taux communaux	Coefficient de variation	Total
Taxe d'habitation	7,80	1,10759	8,64
Taxe sur le foncier bâti	17,41	1,10759	19,28
Taxe sur le foncier non bâti	46,25	1,10759	51,23

Pour la variation proportionnelle, il faut prendre le produit 2008 des 3 taxes ménages de la commune (423 090 €) et y ajouter la part prélevée par la Communauté de communes sur ces mêmes taxes ménages (45 520 €), soit un total de 468 610 €
La fixation du coefficient de variation proportionnelle est la division du produit total par le produit communal : 468 610 / 423 090 = 1,10759
C'est ce coefficient qui va s'appliquer aux taux communaux
Si les bases fiscales restaient en 2009 identiques à celles de 2008, le produit fiscal attendu serait de 468 596 €.

Variation différenciée - Exemple à Violès

	Taux communaux	Taux intercommunaux	Total
Taxe d'habitation	7,80	1,04	8,84
Taxe sur le foncier bâti	17,41	1,85	19,26
Taxe sur le foncier non bâti	46,25	Coef. 1,1333	52,42

Pour la variation différenciée, le calcul est très simple pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'additionner les taux communaux et les taux intercommunaux.
Pour le foncier non bâti, en revanche, il faut diviser le nouveau taux de taxe d'habitation (8,84) par le taux de la taxe d'habitation 2008 (7,80), ce qui donne un coefficient de 1,1333 qui s'applique au taux de foncier non bâti, soit 46,25 x 1,1333 = 52,42
Si les bases fiscales restaient en 2009 identiques à celles de 2008, le produit fiscal attendu serait de 474 108 €.

Le service des déchets et les déchetteries

Les nouveaux prestataires de la collecte, du tri et du traitement des déchets

Après un premier appel d'offres annulé en juin dernier, le marché public pour les prestations de collecte des ordures ménagères, de collecte des sacs jaunes, de tri et de valorisation des déchets recyclables et de traitement des déchets a été attribué avec prise d'effet au 1er janvier prochain. Voici les nouveaux prestataires retenus :

Les prestations de collecte des ordures ménagères et de collecte des emballages ménagers recyclables (sacs jaunes) ont été attribuées à la société ISS Environnement.

La prestation de collecte des points de regroupement où sont installées les colonnes verre et journaux, revues & magazines a été attribuée à la société Louis VIAL.

La prestation de tri et de valorisation des emballages ménagers recyclables a été attribuée à la société PAPREC.

La prestation de traitement des ordures ménagères, des gravats et des encombrants des déchetteries devrait être attribuée à la société COVED, à moins que le recours engagé par le prestataire sortant aboutisse.

L'ensemble de ces prestations représente un coût prévisionnel annuel de 1 200 000 €.

Les jours de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes restent inchangés (voir ci-dessous).

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
Camaret					
Piolenc					
Sainte Cécile					
Sérignan					
Travaillan					
Uchaux					
Violès					

Collecte des ordures ménagères — Collecte des sacs jaunes

La redevance spéciale pour les commerçants et artisans

Depuis l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la communauté de communes aurait dû instituer la redevance spéciale pour les commerçants et les artisans, de sorte que les déchets ménagers qu'ils produisent soient collectés et facturés séparément.

Cette redevance spéciale sera mise en place courant 2009, après une estimation du poids réel des déchets produits par chaque commerçant ou artisan.

On estime aujourd'hui à 665 tonnes le volume produit, soit 15 % du total des ordures ménagères, dont la collecte et le traitement sont payés par les contribuables.

Il pourra toutefois être envisagé d'exonérer de la TEOM les commerçants et artisans assujettis à cette redevance.

Comment optimiser les coûts de collecte ?

Dans le cadre du partenariat avec Adelphe / Eco Emballages, une étude a été lancée et confiée au bureau d'études INDDIGO pour optimiser les coûts des déchets.
La première phase diagnostic a été présentée aux maires et à la commission environnement le 5 novembre à Camaret. Au cours de cette réunion, 4 pistes principales ont été mises à l'étude :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le constat est simple : 2/3 des ordures ménagères sont collectées en début de semaine et 1/3 seulement en fin de semaine.
Il est donc envisagé de supprimer un jour de collecte pour les ordures ménagères durant la saison hivernale (du 1er novembre au 30 avril) et de conserver la collecte bihebdomadaire pendant l'été.

Il est également envisagé la mise en place de la redevance spéciale pour les artisans et les commerçants, (voir article p.5).

COMPOSTAGE

Seulement 7 % des foyers de la CCAOP sont équipés de composteurs.

Le nouvel objectif est d'atteindre 20 % des foyers (voir aussi p. 7).

COLLECTE SELECTIVE

Là aussi, le constat est simple : ceux qui trient leurs emballages le font bien, mais seulement un foyer sur deux trie.

Il est donc nécessaire de sensibiliser celles et ceux qui sont encore réfractaires au tri.

Néanmoins, le mode de collecte actuel, c'est-à-dire une tournée hebdomadaire en porte à porte, ne sera pas modifié.

DECHETTERIES

Avec deux déchetteries pour 16 032 habitants, la communauté de communes est bien dotée.

Il subsiste néanmoins quelques difficultés : afflux de déchets très importants en fin de semaine ; professionnels qui ne s'acquittent pas de la redevance et vident leurs déchets en grande quantité. Le ratio de collecte par habitant est très élevé : 393 kg / an / habitant, alors que la moyenne nationale est de 165kg / an / habitant.

Il est donc envisagé de réguler les flux par un contrôle plus strict des accès (voir article p. 7).

Toutes ces pistes vont être étudiées en 2009. Celles qui seront considérées comme les plus pertinentes devraient être rapidement mises en place.

Du changement dans les déchetteries

Nouveaux horaires

A partir d'avril, les horaires d'ouverture des deux déchetteries de Camaret et de Piolenc vont être modifiés avec :

- une plus grande amplitude d'ouverture le samedi : journée continue de 9 h à 17 h
- deux matinées de fermeture (mardi et jeudi) pour assurer le nettoyage des sites

Vente des tickets aux professionnels

Depuis le 1er septembre, les professionnels qui veulent acheter les tickets d'accès aux déchetteries n'ont plus à se déplacer au siège de la communauté de communes. Une permanence est assurée en déchetterie tous les lundis matins, de 8 h 30 à 10 h à Camaret et de 10 h 30 à 12 h à Piolenc.

Contrôle d'accès

En 2009, il est prévu de mettre en place un dispositif de contrôle d'accès aux entrées des déchetteries, avec des barrières d'ouverture.

Chaque usager disposera d'une carte personnalisée qui lui permettra d'accéder à l'un de deux sites.

Pneus usagés

Les pneus usagés vont également pouvoir être stockés en déchetterie, grâce à un partenariat avec ALIAPUR, qui est la filière de valorisation des pneus usagés.

Le compostage : comment ça marche ?

La Communauté de communes met à disposition des habitants des 7 communes un composteur.
Si vous souhaitez en faire l'acquisition, il suffit d'en faire une demande écrite à la Communauté de communes.
Ces composteurs sont entièrement gratuits pour les habitants de l'Intercommunalité.

PETIT RAPPEL

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant ainsi la quantité de déchets à éliminer.

Que pouvons nous composter ?

Les déchets de jardin : Fleurs fanées déchets de potager, gazon, tailles de haies

Les déchets de cuisine : Epluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, thé, infusette

Les autres déchets : fumiers d'animaux, cendres de bois, sciures, copeaux, serviettes en papier

ATTENTION

▲ Eviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers

Les déchets utilisés pour fabriquer du compost ne doivent être en aucun cas des déchets médicaux.

POUR BIEN EQUILIBRER VOTRE COMPOST, DIVERSIFIEZ VOS DECHETS.

Rappelons que le compostage individuel fait partie des 10 gestes préconisés l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour réduire notre quantité de déchets.

La réduction des déchets

L'ADEME a réalisé une étude consistant à prouver que la diminution des déchets est possible pour tous.

Elle a sollicité 370 foyers dans toute la France pour participer pendant trois mois à une opération témoin.

Dix gestes leurs ont été proposés, suceptibles de les aider dans leur démarche (voir encadré ci-contre). Les premiers résultats montrent que le compostage individuel permettrait de réduire de 10 % le tonnage de déchets engendré par an et par habitant.

Rappelons que le « Grenelle de l'Environnement » a fixé comme objectif de faire diminuer la production d'ordures ménagères de 25 kg par habitant sur 5 ans.

Les 10 gestes susceptibles de réduire notre quantité de déchets

1. choisir le conditionnement des produits vendus, et opter pour les recharges pour les gels douches ou les lessives
2. préférer les sacs réutilisables : les sacs de caisse ont une durée d'utilisation de 20 minutes
3. Stop pub chaque foyer reçoit 35 kgs de publicités par an dans sa boîtes aux lettre.
4. Limiter les impressions, n'imprimer que si necessaire et recto verso
5. privilégier l'eau du robinet
6. moins de piles : éteindre les appareils et utiliser les piles rechargeables
7. choisir des produits réutilisables rasoirs, stylos, vaisselle, couverts…
8. fabriquer du compost : pour les déchets de cuisine et les déchets verts
9. priorité aux produits labellisés : éco label européen ou NF environnement, ces certifications garantissent un moindre impact sur l'environnement
10. Préférer la production domestique, yaourts, jus de fruits, pizzas.

Les décisions du conseil

Le Président Max IVAN entouré de Marlène THIBAUD, Maire de Camaret, Louis DRIEY, Maire de Piolenc, Gérard SANJULLIAN, Maire de Travaillan, Jacques BUSCHIAZZO, Maire de Sérignan et des délégués d'Uchaux et de Violès, Alain BESUCCO et Henri COPIER.

Séance du 28 février

Vote des comptes administratifs ; vote des comptes de gestion ; attribution de divers marchés.

Séance du 2 avril

Élection du Président, des vice-présidents et du bureau ; constitution de la commission des finances et du budget.

Séance du 9 avril

Débat d'orientations budgétaires, délégations au Président ; constitution des commissions (appel d'offres et adjudications ; commande publique ; développement économique ; mise en place de la TPU ; environnement, assainissement et développement durable ; aménagement de l'espace et agriculture ; tourisme, culture et communication).

Séance du 15 avril

Vote des budgets primitifs ; vote des taux des 4 taxes locales ; vote du taux de la TEOM ; vote de la redevance d'assainissement non collectif ; diverses demandes de subventions ; diverses créations d'emplois

Séance du 24 juin

Approbation de plusieurs marchés ; approbation du règlement intérieur du conseil ; approbation du règlement de la commande publique ; renouvellement du bail de location pour le siège de la CCAOP ; recrutement d'emplois saisonniers.

Séance du 12 novembre

Approbation des transferts de compétences ; diverses demandes de subventions ; demandes de subventions ; lancement de la consultation pour le choix du bureau d'études chargé du SCOT ; résiliation du marché de fourniture d'un broyeur de végétaux ; approbation du rapport d'activités 2007 ; approbation du rapport sur le service des déchets 2007.

Séance du 9 décembre

Adoption de la taxe professionnelle unique ; création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ; attribution du marché de collecte, de tri, de valorisation et de traitement des déchets ménagers ; lancement d'une consultation pour le choix d'un architecte pour le nouveau siège ; lancement d'une consultation pour une mission d'assistance pour les transferts de compétences et le passage en TPU ; désignation des représentants au syndicat d'électrification de la région d'Orange ; adhésion 2009 à l'Association pour le développement touristique du Haut Vaucluse.

En bref

Bientôt un nouveau siège social

Depuis 2001, le siège de la communauté de communes est situé à Piolenc, à côté du plan d'eau, dans un bâtiment que lui loue la commune.
La municipalité de Piolenc souhaitant récupérer ce bâtiment pour son propre usage, il est envisagé de construire un bâtiment qui regroupera les services administratifs et les locaux techniques, à proximité de la déchetterie de Camaret.
Une mission de conception et de maîtrise d'œuvre va être confiée à un architecte, sur concours.

Récupération des cartouches d'encre usagées

Une convention a été signée avec l'organisme LVC qui se charge de la récupération des cartouches d'encre usagées, provenant des imprimantes ou des photocopieurs. Ces bacs de récupération sont installés dans les deux déchetteries. Il est également possible d'y entreposer les téléphones portables et petites batteries.

Chevauchée des Blasons : le représentant de la CCAOP sur le podium

Erwan LAM-TAM, le représentant de la communauté de communes à la 22ème édition de la Chevauchée des Blasons, s'est hissé sur la 3ème marche du podium à l'issue des épreuves combinées qui se sont déroulées les 20 et 21 septembre dans le Luberon. Une belle performance pour ce jeune cécilien et son cheval *Eclair*. En espérant qu'il réédite cette performance l'année prochaine sous notre bannière...

De nouvelles colonnes pour les piles usagées

En 2003, une vingtaine de colonnes de récupération des piles usagées avait été installée sur toute la communauté de communes, dans les mairies et les commerces qui en faisaient la demande.
De nouvelles colonnes devraient être commandées en 2009, destinées en priorité aux établissements scolaires qui, comme le collège de Sainte Cécile, en auront fait la demande.

Collecte des vêtements usagés

Grâce à un partenariat avec ECOTEXTILE, la communauté de communes a mis en place des colonnes de récupération des vêtements usagés dans les deux déchetteries. En 2007, plus d'une tonne de vêtements ont ainsi pu être récupérés et recyclés. Il est envisagé d'étendre ce dispositif en installant de nouvelles colonnes de récupération sur certains points d'apport volontaire, là où sont déjà collectés le verre et les journaux, revues & magazines.

Le personnel intercommunal

La communauté de communes dispose de 11 agents à l'heure actuelle, 5 dans la filière administrative et 6 dans la filière technique. Voici l'organigramme du personnel

- Directeur général des services : Olivier PROUTEAU
- Comptabilité et gestion du personnel : Marie-José BOUZET
- Accueil, courrier, service des déchets et ambassadrice du tri : Elodie SANCHEZ
- Service de la commande publique : Aurore FERMAL
- Service de l'assainissement non collectif : Brigitte LANCON
- Responsable des services techniques : Stéphane GIL
- Agents techniques : Sébastien LAGIER, Stéphane RUAULT, Eric BURLET, Vincent BATHELIER et Hervé GENTELET.

Calendrier des manifestations de décembre à juin 2008

Année 2008

Le 31 décembre

◆ Réveillon de la Saint Sylvestre Jazz à la salle Camille Farjon à Ste Cécile les Vignes.

◆ Réveillon de la Saint Sylvestre à la Salle des fêtes de Travaillan.

Année 2009

Du 5 au 31 janvier :

◆ Exposition de peintures acryliques de Luc BREAT à la Maison du tourisme de Sérignan du Comtat

Le 17 janvier

◆ Soirée « Contes et vin chaud » à la Salle de associations d'Uchaux.

Le 31 janvier

◆ Festival de la soupe à l'espace associatif et communal Acampado de Piolenc.

Le 7 février

◆ Course et randonnée VTT à Uchaux.

Le 29 janvier :

◆ Thé dansant à Camaret sur Aygues

Le 8 février

◆ 20ème randonnée VTT des Carrières à Piolenc .

Le 19 février :

◆ Séances cinéma et soirée Crespéou à Camaret sur Aygues.

◆ Le 21 février

Soirée choucroute et costumée à partir de 19 h à la salle Camille Farjon à Sainte Cécile les Vignes.

Le 14 mars :

◆ Soirée Choucroute des supporters du moto ball de Camaret sur Aygues

Le 20 mars :

◆ Farandole des desserts (concours de désserts) organisé par l'Amicale laïque à Camaret sur Aygues

◆ Le 21 mars

Soirée Créspéou pour le carnaval à la Salle des fêtes de Travaillan.

◆ Du 21 mars au 5 avril

Exposition à la Chapelle des Pénitents de Piolenc.

les 6 et 7 juin :

◆ Fête du vélo en partenarait avec l'Association pour le développement Touristique du Haut Vaucluse.

- Objectifs : permettre de faire découvrir les circuits vélo aux habitants et résidants.
- Initiation aux pratiques du vélo
- Découverte du territoire intercommunal
- Promotion des professionels du Tourisme appartenant à la charte vélo.

Planning 2009 des permanences d'Habitat et Développement de Vaucluse

pour les installations d'assainissement non collectif

Permanences assurées par Didier ROBICHON les vendredis de 09h00 à 12h00

Date	Lieu
Vendredi 6 février 2009	Mairie de Violès
Vendredi 6 mars 2009	Mairie de Camaret sur Aygues
Vendredi 3 avril 2009	Mairie de Sainte Cécile les Vignes
Vendredi 15 mai 2009	Mairie de Sérignan du Comtat
Vendredi 5 juin 2009	Mairie de Piolenc
Vendredi 3 juillet 2009	Mairie d'Uchaux
Vendredi 4 septembre 2009	Mairie de Camaret sur Aygues
Vendredi 18 septembre 2009	Mairie de Sainte Cécile les Vignes
Vendredi 2 octobre 2009	Mairie de Sérignan du Comtat
Vendredi 6 novembre 2009	Mairie de Piolenc
Vendredi 4 décembre 2009	Mairie de Travaillan

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
BP 18 - Route des Iles - 84420 Piolenc - Tél. 04 90 29 46 10 - Fax 04 90 29 46 11
www.ccayguesouveze.com - ccayguesouveze-en-provence@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Max IVAN - Journal élaboré avec la particiaption de la commission tourisme culture et communication
Ce journal a été imprimé par l'imprimerie GRAPHOT sur papier recyclé Cyclus, à l'aide d'encres à base végétale. L'imprimerie GRAPHOT respecte le cahier des charges Imprim'vert®, garant de leur engagement en faveur de l'environnement.

Les voeux du Président

Le Président et
l'ensemble des délégués
de la Communauté de Communes
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 2009

Vœux des municipalités de la Communauté de communes à leurs administrés

Mercredi 7 janvier à 19 h
Mairie de Piolenc

Vendredi 9 janvier à 19 h
Mairie de Camaret sur Aygues

Vendredi 9 janvier à 19 h
Mairie de Sainte Cécile les Vignes

Samedi 10 janvier à 11 h
Mairie de Travaillan

Samedi 10 janvier à 18 h
Mairie de Violès

Vendredi 16 janvier à 19 h
Mairie de Sérignan du Comtat

Vendredi 23 janvier à 19 h
Mairie d'Uchaux

Triez pour moi !

Auques Ouvèze EN PROVENCE
Communauté de communes

l'expertise adelphe recyclage